

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 25 Août 2022

Présents : M. Sébastien RIOT, M. Samuel MOKTAR, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Françoise GALAY HAMON, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, Mme Fabienne MERRIAUX

Excusés : Mme Marie GILBIN a donné procuration à Mme Fabienne BARBOT, M. Nicolas VIVAS a donné procuration à Mme Chantal COURREGELONGUE.

Secrétaire de séance : Mme Chantal COURREGELONGUE

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Recrutement agent contractuel
- Heures complémentaires agent titulaire et contractuel
- Rétrocession concession cimetière
- Don association

➤ Autres points :

- Travaux communaux actuels et à venir
- Bilan 14 juillet
- Antenne relais
- Scierie de Giscos
- Incendies

➤ Questions diverses

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL :

Vote : 10 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux ;

Le Conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour une période allant du 09/09/2022 au 16/12/2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2 heures.

HEURES COMPLEMENTAIRES AGENT TITULAIRE ET CONTRACTUEL :

Vote : 10 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Compte tenu de la nécessité des services et de leur caractère exceptionnel, les agents recrutés à temps non complet seront amenés à effectuer des travaux complémentaires.

Le Conseil municipal décide que des heures complémentaires pourront être effectuées et qu'elles correspondent aux heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet et qui ne dépassent pas trente-cinq heures par semaine.

Les heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet pour les nécessités de service et sur demande de l'autorité territoriale donneront lieu à une indemnisation sans majoration. Le bénéfice des heures complémentaires est étendu dans les mêmes conditions aux agents contractuels occupant des emplois de même nature que ceux relevant des cadres d'emplois attributaires mentionnés dans la présente délibération.

RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE :

Vote : 10 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame LAC Marie-Thérèse, résidant 40 Rue Taillade – 33430 BAZAS, titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Concession N° 79 située au cimetière de GISCOS
- Superficie de 5.20m²
- Acquisition le 1^{er} Février 2004 pour une durée perpétuelle au prix de 27.76 €

Celle-ci se trouvant à ce jour vide de toute sépulture, Madame LAC Marie-Thérèse déclare vouloir rétrocéder la dite concession à la commune de Giscos afin qu'elle en dispose selon sa volonté contre le remboursement de la somme de 27.76 €.

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la concession funéraire N° 79 aux conditions énoncées.

DON ASSOCIATION :

Vote : 8 pour : 8 contre : 0 abstention : 2

Des travaux d'entretien sont à prévoir sur le terrain de tennis.

Pour participer financièrement à cette dépense imprévue le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention à l'association du tennis club de Giscos de 100 €.

TRAVAUX COMMUNAUX ACTUELS ET A VENIR :

Madame le Maire fait le point sur les travaux d'investissement effectués :

- la voirie : les frais de géomètres pour les chemins ruraux et le parking de la salle des sociétés
- le matériel : le logiciel mairie, achats matériel informatique et citerne gasoil.
- les bâtiments communaux : travaux électriques, peinture volets mairie et porte église, extincteurs salle des fêtes
- le restaurant scolaire : achat armoire négative
- le véhicule : achat voiture communale
- l'aménagement du village : achat du banc espace fitness

Les travaux restant à réaliser sont :

la porte de la salle des sociétés, les travaux de maçonnerie à l'église, sur la façade de la mairie et à l'intérieur de l'église.

Concernant l'école la commission des bâtiments va se réunir afin d'étudier d'éventuels travaux d'isolation, l'achat d'une pompe à chaleur, l'installation de panneaux solaires sur le toit du restaurant scolaire permettant de l'auto consommation qui pourraient être subventionnables.

BILAN 14 JUILLET :

Le bilan financier de cette journée est dressé, elle s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur.

ANTENNE RELAIS :

La commune de Giscos a été retenue dans le dispositif de couverture ciblée du programme New Deal Mobile, une antenne mobile, dont la hauteur varie entre 24 et 40 mètres, sera donc installée. Cette mise en place se fera d'ici deux ans, un rendez-vous a été fixé le 06/09/2022 afin de rechercher une zone d'implantation qui renforcerait la qualité des réseaux mobiles.

SCIERIE DE GISCOS :

Monsieur LESBATS est le nouveau propriétaire de la scierie.

Les entreprises ne bénéficieront plus du bouclier tarifaire pour les énergies, donc M. LESBATS envisage la solution des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation.

INCENDIES :

Un point est fait sur l'intervention des habitants de la commune lors des incendies de cet été et la mise à disposition du matériel de la commune.

Des rondes ont été organisées pour surveiller les routes du village et des impacts de foudre ont généré des départs de feu maîtrisés rapidement.

QUESTIONS DIVERSES :

- ***Vols sur la commune*** : Madame le Maire indique que des vols aux abords et à l'extérieur de maisons situées au centre bourg se sont produits et que la vigilance s'impose de nouveau.
- ***Ecole*** : Monsieur DARMANA n'est plus en poste, il est remplacé par une institutrice qui pour le moment est en congé maternité. Elle sera présente 3 jours par semaine et le 4^{ème} jour ce sera une autre institutrice qui assurera les cours.
L'effectif est à la hausse, il y a 21 élèves. Le prix du ticket repas des enfants a augmenté de 10 centimes passant de 3 € à 3.10 €.
- ***Jardin partagé*** : Madame COURREGELONGUE propose de réfléchir à la mise à disposition pour les habitants de la commune d'un jardin partagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

EMARGEMENTS

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE
1	BARBOT Fabienne	Maire	
2	COURREGELONGUE Chantal	Secrétaire	

Liste des membres présents :

Mme Fabienne BARBOT
M. Sébastien RIOT,
M. Samuel MOKTAR,
Mme Chantal COURREGELONGUE,
Mme Françoise GALAY HAMON,
M. Michel GARBAYE,
M. Stéphane GAUDON,
Mme Fabienne MERRIAUX